

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys du master DPAL, les enseignants ci-dessous :

Master 1 et Master 2 :

- BOUSQUET Jérémy, président
- DYENS Samuel
- THIREAU Véronique
- NAVEL Léa
- Suppléants : MONTEILLET Vanessa, OLIVAUX Marc, PERRIN Thibault, CANALI Laura, SALES Sylvie, FOURNIER Aurore

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG